

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juin 2018, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2018-06-173 Ouverture de la séance

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unaniment d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-174: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai et la séance extraordinaire du 23 mai 2018.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses.
6. Questions de l'assistance.
7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et diffusion du rapport.

8. Adoption du règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.
9. A) Adoption du règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer.
B) Résolution confirmant l'aide financière dans le cadre du règlement 357-2018
10. A) Le directeur général des élections du Québec demande de location du pavillon Desjardins.
B) Le Périscope demande de location du local de Prévention suicide de l'Hôtel de Ville.
C) Belle à Croquer demande de location du local du ski de fond le Geai bleu
11. Appui au Festival Western de Saint-Tite
12. MRC de Mékinac acquisition de la plate-forme de base Mégaéval et la licence Power Builder pour l'émission des permis.
13. A) SISEM engagement d'un directeur incendie et préventionniste
B) Démission d'un pompier
14. A) MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts
B) Demande d'aide financière à la Municipalité de Grandes-Piles pour le chemin du lac Archange.
15. Appartenance Mauricie achat de calendriers historiques 2019.
16. Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté Sainte-Thècle.
17. Demandes d'aide financière :
A) MotoCross Ste-Thècle
B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite
C) Café Aux Cinq Sœurs Inc.
18. Demande de dérogation mineure pour le chemin d'Original au Lac Archange.
19. Désignation d'une personne pour signer et être l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac.
20. Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'organisation de la Fête Nationale 2018.
21. A) Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de participation à une publicité sur la carte de sentier.

- B) Hebdo du St-Maurice demande de participation à une publicité sur le cahier spécial Mékinac.
22. Demande de l'APHA pour l'instauration d'un passage pour piétons.
23. Période de questions de l'assistance.
24. Affaires nouvelles :
- a) FDT pour évènements spéciaux
 - b) Promotion Ste-Thècle Inc/aide financière
 - c) Cours d'aqua forme
 - d) Dépôt du livre des minutes du conseil municipal
25. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-175: Adoption du procès-verbal de la séance du mois de mai 2018

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et la séance extraordinaire du 23 mai 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de mai 2018

Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

Le MAMOT nous informe qu'il approuve notre Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Ministre des Transports du Québec

Le MTQ nous informe des dates de travaux qui auront lieu cet été entre la route 359 et le Rang St-Georges. Les dates sont les suivantes : du 30 mai au 20 juin 2018.

Le Ministre des Transports de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports

LE MTMDET nous confirme l'engagement à long terme du gouvernement du Québec dans le financement du transport adapté en prévoyant une hausse de 110 M\$ sur 5 ans pour soutenir le transport des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Canadien Nationale

Le CN nous fait parvenir l'édition 2018 de leur publication Le CN dans notre collectivité. Dans cette publication on y trouve les différents services dans les régions, notamment sur l'impact économique positif de leurs activités, les investissements en immobilisation ainsi que leurs partenariats communautaires.

Carrefour Jeunesse Emploi

Le CJE nous informe qu'il y a une vingtaine de jeunes du secteur Mékinac qui occuperont un emploi dans 10 municipalités de Mékinac cet été dans le cadre du Projet Desjardins jeunes au travail.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que la demande d'autorisation concernant l'activité de Motocross Sainte-Thècle arrive à échéance et que celle-ci doit demander une nouvelle demande auprès de la CPTAQ afin de conserver l'autorisation du Motocross.

La CPTAQ nous informe que le dossier pour le Motocross a été suspendu puisque des documents essentiels sont manquants.

La CPTAQ nous informe que la demande d'autorisation concernant le lot 153-P arrive à mi-échéance et que celle-ci doit produire un rapport produit par l'agronome chargé de la supervision du site et faisant la preuve du respect des conditions de l'autorisation devront être soumis à la commission.

La CPTAQ nous informe de la demande pour le lot 4 756 199 concernant l'existence réel sur cette propriété. Suite aux vérifications, il conclut que le droit pour invoquer l'article 101 peut être confirmé.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

La SAAQ nous rappelle des nouvelles mesures du code de la sécurité routière dans les publications sur la sécurité à vélo et le partage de la route.

Office des Personnes Handicapées du Québec

L'OPHQ nous sensibilise sur la semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 1^{er} au 7 juin prochain.

RÉSOLUTION : 2018-06-176: Dépôt de la correspondance de mai 2018

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-177: Approbation des comptes de mai 2018

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2018 au montant de 227 649.64 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Michel Rheault félicite Claudette Trudel-Bédard et Julie Veillette pour leur implication dans le Festival JFB.

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017

Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en séance ordinaire du 4 juin 2018, je fais le rapport aux Thècloises et Thèclois des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la firme de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, (s.e.n.c.r.l)

L'exercice financier 2017 s'est soldé par un déficit de 67 196 \$, résultant de recettes consolidées se chiffrant à 3 510 871 \$, comparativement aux dépenses consolidées et affectations consolidés de 3 578 067 \$ tel qu'audité par le vérificateur externe. Le surplus accumulé au 31 décembre 2017 est de 82 720 \$ et les fonds réservés sont de 132 424 \$.

Réalisation 2017

Sur les charges totales consolidées de 3 578 067 \$, un montant de 269 530 \$ constitue des investissements à long terme et le solde constitue des frais pour obligations incontournables ou des quotes-parts non discutables;

- Administration générale : 596 379 \$
- Sécurité publique : 355 286 \$
- Transport : 976 986 \$
- Hygiène du milieu : 492 680 \$

- Santé et bien-être : 34 154 \$
- Aménagement, urbanisme
Et développement : 154 264 \$
- Loisir et culture : 309 618 \$
- Frais de financement,
Remboursement de la dette
Et autres affectations : 308 550 \$

En 2017, la municipalité a réalisé des travaux de prolongement de conduites d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord, le carré Cloutier et le Rang Saint-Georges.

Des travaux de réfection majeure ont été effectués sur la Route 352 ainsi que sur le chemin Saint-Thomas.

La rénovation des fenêtres, des portes et de la chaufferie de l'Hôtel de Ville a aussi été réalisée.

Le ratio d'endettement total à long terme du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée est de 1,36 \$, comparativement à celui de l'année 2016 de 1,42 \$ et du ratio moyen de l'ensemble des municipalités de la MRC de Mékinac de 1,42 \$.

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2017, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Alain Vallée, maire

RÉSOLUTION : 2018-06-178: Diffusion du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle diffuse le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe dans le bulletin municipal du mois de juin 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-179: Adoption du règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (VTT) sur certains chemins municipaux

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 356-2018 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (VTT) sur certains chemins municipaux

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-180: Adoption du règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière au programme Accès Logis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 357-2018 créant un programme municipal d'aide financière au programme Accès Logis Québec et un programme municipal d'aide financière au programme supplément au loyer

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2018-06-181 : PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

SUR LA PROPOSITION DE Bertin Cloutier et appuyé par Claudette Trudel-Bédard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction d'agrandissement de 8 logements de la Villa des Lacs à Sainte-Thècle, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Que ce programme permet également à la Municipalité d'amener, à ses frais, les services d'aqueduc et d'égout nécessaires au raccordement du bâtiment projeté aux services publics, le coût des travaux étant financé à même le fonds général de la Municipalité. La Municipalité assumera aussi les coûts du déneigement du stationnement pour une période de 25 ans ainsi que l'entretien de la pelouse.

Que l'aide financière accordée par la Municipalité de Sainte-Thècle dans le présent programme consiste à reconnaître un crédit à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans sur les taxes suivantes :

- La taxe foncière générale.
- Les taxes générales spéciales excluant les taxes spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.
- Les taxes de secteur spéciales excluant les taxes de secteur spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.

Les taxes de services ne donnent pas droit à aucun crédit de taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-182: Le directeur général des élections du Québec demande de louer le pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections du Québec nous demande de louer le pavillon Desjardins pour la tenue d'un bureau secondaire en prévision des élections provincial qui auront lieu le 1 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le pavillon Desjardins au directeur général des élections du Québec à compter du 29 août 2018 pour une période d'un mois au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-183: Le Périscope demande de louer le local de Prévention suicide de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que suite à la dissolution du Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie, Mékinac Inc., il nous informe du non renouvellement de leur bail à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que deux organismes désirent louer le local du Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie, Mékinac Inc.;

CONSIDÉRANT que Le Périscope partageait déjà le local avec le Centre Prévention Suicide Centre-de-la-Mauricie Inc.;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes désirent que Le Périscope continue de donner des services à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le local 218 B de l'Hôtel de Ville au Périscope au tarif applicable pour les organismes pour une période d'un an et renouvelable à chaque année et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-184: Belle à Croquer demande de louer le local du ski de fond le Geai Bleu

CONSIDÉRANT que Valérie Buist de Belle à Croquer nous demande d'avoir accès au Club de ski de fond le Geai Bleu pour entreposer tous les meubles et équipements en plus de dépanner leur clientèle durant les rénovations de leur commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le local du club de ski de fond le Geai Bleu au 2501 chemin Saint-Michel Nord à Belle à Croquer pour la période allant du 10 septembre au 31 octobre 2018 au coût de 500.00 \$ plus les taxes applicables et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-185: Appui au Festival Western de Saint-Tite

CONSIDÉRANT que l'actualité récente tend à démontrer un fossé entre Montréal et les régions du Québec, voire entre les urbains et les ruraux, plus particulièrement à l'égard du traitement réservé aux animaux;

CONSIDÉRANT l'offensive agressive que mènent certains activistes contre le Festival western de St-Tite et la présentation de rodéos en général;

CONSIDÉRANT la nouvelle *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* qui ciblait la maltraitance des animaux à l'intérieur d'usines à chiots et dont l'interprétation actuelle par certains détracteurs nous paraît abusive et contraire à l'intention du législateur;

CONSIDÉRANT la désinformation véhiculée à travers les médias à propos du traitement réservé aux animaux lors de la présentation des rodéos du Festival western de St-Tite;

CONSIDÉRANT que le bien-être des animaux fait consensus parmi la population et que l'organisation du Festival western de St-Tite met tout en oeuvre pour y souscrire avant, pendant et après les compétitions, tel que corroboré par les nombreux et compétents vétérinaires consultés ;

CONSIDÉRANT que de telles activités sont plutôt des célébrations de la vie animale, de sa beauté, de sa force et de sa nécessité;

CONSIDÉRANT que le Festival western de St-Tite est reconnu depuis 50 ans comme un évènement incontournable, tant par l'indéniable qualité du divertissement qu'il offre que sa proposition touristique dont les retombées économiques directes ont généré plus de 45 millions de dollars en 2017, ce, pour l'ensemble de la Mauricie et du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuient inconditionnellement l'organisation du Festival western de St-Tite afin de s'assurer qu'elle poursuive sa mission, soit celle de produire des rodéos professionnels ainsi que des activités sportives et culturelles dans une ambiance festive unique, de promouvoir la culture Country-Western, de mettre en valeur la ville de Saint-Tite et sa région, Mékinac, afin de générer des retombées économiques majeures en Mauricie, au Québec et au Canada;

Et nous exhortons le gouvernement du Québec à intervenir avec diligence avant que l'activisme et les recours judiciaires utilisés ne mettent à mal nos milieux de vie, nos traditions et notre économie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-186: MRC de Mékinac acquisition de la plate-forme de base Mégaéval et la licence Power Builder pour l'émission des permis

CONSIDÉRANT que le logiciel 4D de SMI ne sera plus utilisé à compter du 1^{er} juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le logiciel d'émission des permis dans Accès/Territoire de PG ne permet pas le visualiser ni photo, ni croquis;

CONSIDÉRANT que pour avoir accès aux photos et croquis nous devons acheter la plate-forme Mégaéval et la licence Power Builder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter de la plate-forme Mégaéval et sa licence Power builder au coût de 942.79 \$/licence taxes et installation incluses de PG Solution pour le service d'émission des permis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-187: SISEM engagement d'un directeur incendie et préventionniste

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est mandataire pour la SISEM;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a procédé l'affichage, a passé les entrevues des candidats et finalement à l'embauche d'un directeur incendie et préventionniste pour le SISEM pour remplacer le poste vacant par le départ de M. Christian Paré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

entérine l'engagement de M. Sylvain Lamarre, directeur incendie et préventionniste pour le SISEM par la municipalité mandataire soit la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-188: Démission d'un pompier volontaire

CONSIDÉRANT que le chef aux opérations du service d'incendie de Sainte-Thècle nous informe de de la démission d'un pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de démission de M. Louis-Philippe Lafrenière comme pompier volontaire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-189: MTMDET/travaux à effectuer sur les ponts

CONSIDÉRANT que le MTMDET a effectué la vérification des ponts de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le MTMDET nous informe de réparations mineures à faire sur certains ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations mineures aux ponts suite à l'inspection par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-190: Demande d'aide financière à la Municipalité de Grandes-Piles pour le chemin du lac Archange

CONSIDÉRANT que plusieurs usagées empruntent le chemin du lac Archange pour se rendre sur leurs propriétés situées dans la municipalité de Grandes-Piles;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé;

CONSIDÉRANT que ce chemin a besoin de beaucoup d'entretien comme l'ajout de gravier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle aimerait partager les frais avec la municipalité de Grandes-Piles pour améliorer la sécurité des gens qui circulent sur ce

chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 500.00 \$ à la Municipalité de Grandes-Piles pour l'amélioration du chemin du lac Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-191: Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques 2019

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie société d'histoire régional est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT qu'il publie à chaque année un calendrier qui vise à faire connaître l'histoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la 24e édition mettra en valeur la mode et l'habillement dans toutes les sphères de la vie des Mauriciens de 1860 à aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 25 calendriers historiques de Appartenance Mauricie au coût de 10.00 \$ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-192: Demande d'aide financière de la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté de Sainte-Thècle et déneigement de la rue Masson

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie Communauté de Sainte-Thècle nous demande de leur accorder un montant de 1 000.00 \$ comme l'an dernier pour l'entretien de la pelouse et nous demande de ne plus souffler la neige de la rue Masson sur leur terrain;

CONSIDÉRANT que l'année dernière la municipalité a fait l'installation de la fontaine devant l'église et nous vous avons accordé un montant de 1 000.00 \$ comme dédommagement et ce montant était non récurrent;

CONSIDÉRANT l'article 69 de la loi sur les compétences municipales qui cite «Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus.»

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Ne renouvelle pas son aide financière de 1 000. \$ à la Fabrique de Saint-Cœur-de-

Marie Communauté de Sainte-Thècle pour l'année 2018.

- N'acquiesce pas à la demande de ne plus souffler la neige de la rue Masson sur leur terrain; car il est beaucoup moins onéreux pour la municipalité d'envoyer la neige sur votre terrain que de la transporter au site à neige par camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-193: Demande d'aide financière de MotoCross Ste-Thècle

CONSIDÉRANT que MotoCross Ste-Thècle nous demande une aide financière pour l'organisation d'un motocross;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- n'accorde pas d'aide financière à MotoCross Ste-Thècle pour sa 9^e édition.
- Fournira et installera les panneaux nécessaires pour assurer la sécurité sur le chemin Saint-Michel Sud lors de cet évènement soit les 14 et 15 juillet 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-194: Demande d'aide financière de l'Association de propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite nous demande une aide financière pour défrayer une partie de l'ensemencement de poissons dans le lac;

CONSIDÉRANT que 75% de l'ensemencement est payé par les résidents du lac du Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour ensemencement de poissons dans le lac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-195: Demande d'aide financière du Café Aux-Cinq Sœurs Inc.

CONSIDÉRANT que le Café Aux Cinq Sœurs Inc. nous demande une aide financière pour soutenir leur nouveau projet Le Babillard qui sera le premier espace de travail collaboratif en plein centre de Mékinac soit à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le Café Aux Cinq Sœurs Inc. a fait l'acquisition de la bâtisse des

Chevaliers de Colomb sur la rue Masson pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que ce projet créera des emplois dans notre localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde un montant de 1 000 \$ au Café Aux Cinq Sœurs Inc. pour leur projet Le Babillard – Espace de travail collaboratif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-196: Demande de dérogation mineure pour le chemin de l'Original au lac Archange

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Domaine du Lac-Archange, représenté par René Panneton, pour le lot 5 607 692 afin de prolonger un chemin situé à moins de 60 mètres d'un lac, soit à 24,3 mètres du lac, sur une distance de 1 kilomètre, le tout en dérogation au règlement de lotissement 334-2016 qui stipule à l'article 7.2 que la distance minimale entre un chemin privé ou public et de la ligne des hautes eaux d'un lac doit respecter un distance de 60 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure suivante pour le lot 5 607 692 au lac Archange :

-Autorise une dérogation de 35,7 mètres pour le prolongement d'un chemin (chemin de l'Original) situé à moins de 60 mètres d'un lac, soit à 24,3 mètres du lac, sur une distance de 1 kilomètre, aux conditions suivantes :

- A) Que les travaux de prolongement du chemin soient effectués de façon à produire zéro sédiments s'écoulant vers les cours d'eau et le lac.
- B) Stabiliser les abords du chemin de façon à ce qu'il n'y est aucun sol dénudé.
- C) Diriger les eaux des fossés dans des bassins de sédimentations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-197: Désignation d'une personne pour signer et l'interlocuteur avec le bureau de la SQ de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer une personne pour signer l'entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne Julie Veillette pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la Sureté du Québec de Mékinac pour le camp de jour, vérification des antécédents judiciaires, emplois étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-198: Demande de partenariat de la Municipalité du Lac-aux-Sables pour l'organisation de la Fête Nationale 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle n'offre pas d'activité pour la Fête Nationale 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Lac-Aux-Sables nous demande d'être partenaire pour célébrer la Fête Nationale 2018 dans le secteur Hervey-Jonction;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire participer financièrement aux activités locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne participera pas financièrement aux festivités de la Fête Nationale 2018 avec la Municipalité du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-199: Club Quad Mékinac (2011) Inc. demande de participation à une publicité sur leur carte du sentier

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Mékinac (2011) In c. pour participer financièrement à une publicité sur leur carte de sentier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité au montant de 150.00 \$ dans la carte de sentier du Club Quad Mékinac (2011).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-200: Hebdo du St-Maurice demande de participation à une publicité sur le cahier spécial Mékinac

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une

publicité de 1/8 \$ de page au coût de 245.00 \$ dans le cahier spécial sur Mékinac de l'Hebdo du Saint-Maurice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-201: Demande de l'APHA pour l'instauration d'un passage pour piétons

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes traversent la rue Saint-Jacques face à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle pour fréquenter les commerces de l'autre côté de la rue;

CONSIDÉRANT que la circulation sur la rue Saint-Jacques est très dense;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des gens, il serait nécessaire d'identifier un passage de piétons sur la rue Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de faire une traverse de piéton sur la rue Saint-Jacques (route 153) face au numéro civique 320.
- Autorise l'installation d'une traverse de piéton sur la rue Lavoie à l'intersection de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Gaston Groleau demande la capacité du pont du CN dans le chemin Petit Saint-Georges.

Michel Rheault informe le conseil que les affiches pour installer au débarcadère du lac Croche seront bientôt prêtes.

David Plamondon dit que l'abri tempo de la municipalité n'est pas encore démonté.

Affaires nouvelles :

- A) Demande d'aide financière dans le programme FDT de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un spectacle
- B) Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts
- C) Cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste

RÉSOLUTION : 2018-06-202: Demande d'aide financière dans le programme FDT de la MRC de Mékinac pour l'organisation d'un spectacle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire organiser une soirée musicale gratuite pour sa population;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle aimerait bénéficier d'une aide financière de la MRC de Mékinac pour ce spectacle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) pour organiser un spectacle dans le kiosque en face du presbytère de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-203: Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival des Lacs et Forêts

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle n'organise pas d'activité pour la Fête Nationale 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle défrayait une partie des jeux gonflables pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 \$ à Promotion Ste-Thècle Inc. afin de les aider à défrayer une partie du coût des jeux gonflables lors de la journée de la famille qui se tiendra le 14 juillet 2018 au parc Saint-Jean-Optimiste durant le Festival des Lacs et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2018-06-204: Cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Laurence Poiré pour donner des cours d'Aqua forme au parc Saint-Jean-Optimiste durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2018-06-205: Lever de la séance

À 20h35, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier